

# COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOMS) pour la recherche et la formation en santé mentale rend public le rapport final de l'expérimentation « Médiateurs de santé/pairs (MSP) » en psychiatrie. Malgré les nombreux obstacles rencontrés pour sa mise en place, le bilan à 3 ans est globalement positif pour les médiateurs, les patients, les équipes de soins et les porteurs du projet. Le CCOMS appelle à poursuivre ce programme dans les régions et établissements volontaires et à pérenniser ce nouveau métier de la santé.**

## **Un programme innovant**

Pour la première fois en France, le programme pilote « Médiateurs de santé/pair » visait à former et embaucher dans des établissements de santé mentale, 30 personnes ayant (eu) des troubles psychiques, rétablies ou en voie de rétablissement. Une formation en cours d'emploi d'un an (8 semaines de cours et 36 de stage dans un service de psychiatrie) menait à l'obtention d'un Diplôme Universitaire de Médiateur de santé/pair (Université Paris 8), à la suite duquel les MSP poursuivaient leur travail dans les équipes de soins, tout en bénéficiant de modules de formation continue et de réunions régulières d'échanges de pratiques entre pairs.

Ce programme a été mis en œuvre par le CCOMS, en partenariat avec la FNAPSY et l'Université Paris-8, l'appui de la CNSA, des Agences régionales de santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'azur, des secteurs de psychiatrie volontaires dans ces trois régions et de la Fondation de France. Il s'est appuyé sur deux recherches externes simultanées : qualitative, menée par le Clersé (Université Lille 1/ CNRS, Lille), qui a produit 3 rapports ; et quantitative, menée par l'URC Eco (AP-HP, Paris), qui déposera ses conclusions en juin 2016.

## **Du savoir expérientiel au savoir professionnel**

S'inspirant des expériences étrangères, en particulier québécoises, en les adaptant au contexte français, ce programme avait pour objectif de valoriser le savoir expérientiel et la formation des usagers des services de psychiatrie, afin de démontrer l'efficacité de la pair-aidance pour les personnes ayant des troubles psychiques en France.

Les médiateurs formés font désormais partie intégrante des équipes de soins et travaillent en tant que professionnels du champ de la santé mentale. Leurs pratiques professionnelles sont variées : animation de groupes thématiques, entretiens individuels dans les hôpitaux de jour, les CMP/CATTP, visites à domiciles, accompagnements en ville vers des structures associatives ou pour des démarches, mais aussi accompagnement à la sortie de la vie dans la rue. Les médiateurs co-animent des ateliers d'éducation thérapeutique, et de remédiation cognitive. Une collaboration avec les travailleurs sociaux s'est mise en place pour plusieurs médiateurs, véritables vecteurs d'orientation des patients vers le service social.

## **Un bilan globalement positif**

Trois ans après le lancement du programme, seize médiateurs de santé/pairs sont toujours en poste, six ont commencé une autre activité professionnelle et trois ont repris des études, soit au total 79% du groupe de départ (23 personnes sur 29). Deux ne travaillent pas, et ne le souhaitent pas actuellement. Quatre ont arrêté au début du programme, du fait d'une reprise de leurs troubles incompatible avec la poursuite de leur travail, soit 14% du groupe.

Aucun programme de ce type n'a montré un si fort taux de retour à l'emploi chez les personnes en arrêt de longue durée du fait de troubles psychiques.

En 2014, les 3 ARS participantes se sont engagées à pérenniser les financements des postes des médiateurs encore en activité, ce qui constitue un signe fort en faveur de ce dispositif.

De son côté, l'enquête qualitative menée par le Clersé constate que le programme expérimental a :

- montré la faisabilité de l'intégration de pairs-aidants professionnels dans les équipes des services de psychiatrie.
- permis une nouvelle réflexion et un nouveau débat dans les équipes sur la maladie et les pratiques de soins, sur le vécu des patients par rapport au soin et au rétablissement.
- montré qu'une certaine qualité de relation MSP/usagers était possible.

### **Des recommandations pour le développement du programme MSP**

Le CCOMS appelle à une poursuite du programme et, à la lumière de la démarche réflexive menée tout au long de l'expérimentation, formule des recommandations précises sur le choix des établissements et des services participants, le recrutement des MSP, leur formation initiale et continue, le suivi du programme et l'accompagnement des médiateurs.

En particulier, il insiste sur la pérennisation de la formation au niveau bac+2, avec entrée en formation par la VAE et la VAPP ; un positionnement progressif dans la grille indiciaire de la fonction publique ; l'intégration des médiateurs en activité dans la construction et la dispensation de la formation des futurs MSP, ainsi que dans l'évaluation du programme ; le renforcement de l'accompagnement des équipes de soins accueillant des MSP ; la mise en place de tutorats et de jumelages entre médiateurs et entre équipes de soins, actuels et futurs.

Après trois années d'expérimentation, ce programme a permis de faire avancer la réflexion sur les frontières entre normal et anormal, soigné et soignant, savoir professionnel et savoir profane, savoir universitaire et savoir expérientiel, sain et bien portant. Il ouvre la voie à un questionnement entre thérapeutique et accompagnement, entre care et cure, et sur les fonctions et statuts de chacun dans le champ de la santé mentale.

#### **Contact CCOMS**

Bérénice STAEDDEL – [bstaedel@epsm-lille-metropole.fr](mailto:bstaedel@epsm-lille-metropole.fr)  
Secrétariat du CCOMS : 03.20.43.71.00 – Justine Magnier  
[jmagnier@epsm-lille-metropole.fr](mailto:jmagnier@epsm-lille-metropole.fr)